



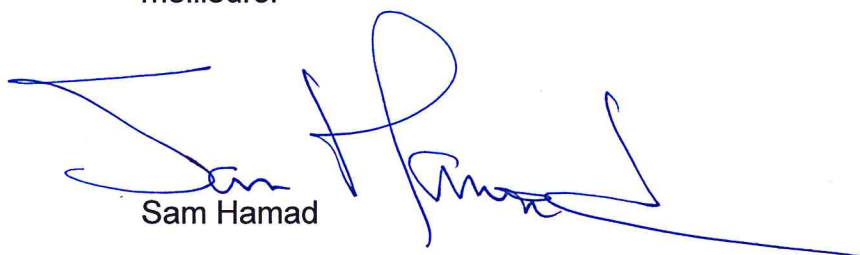
Québec, le 19 février 2016

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Leader,

Vous trouverez ci-joint la réponse à la question inscrite au feuillet le 10 février 2016 et qui m'était adressées par le député de La Peltre, M. Éric Caire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Leader, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Sam Hamad

p. j.

143

À l'intérieur de son document, Rigueur et responsabilité, de la Stratégie de gestion des dépenses du Conseil du trésor, on retrouve un tableau sur l'écart à résorber aux dépenses de programmes à la page 13.

On y prévoit un effort à réaliser par les ministères et organismes de 729 millions \$ pour l'année 2015-2016. Un déficit de 853 millions \$ est également prévu en 2016-2017. Est-ce que les mesures permettant de réaliser ces efforts ont été identifiées par le Conseil du trésor et par les différents ministères et organismes et si oui, quelles sont-elles ? Comment le ministre envisage-t-il de résorber le montant restant ?

Le Budget de dépenses 2015-2016 escomptait déjà les efforts de 729 M\$ à réaliser par les ministères et organismes. Les principales mesures retenues à cette fin avaient d'ailleurs été annoncées au volume *Stratégie de gestion des dépenses du Budget de dépenses 2015-2016*.

De la même façon, le prochain budget présentera la situation budgétaire complète pour 2016-2017, incluant la mise à jour de l'information concernant les efforts à réaliser et les moyens envisagés par le gouvernement pour respecter sa cible de dépenses de programmes.